

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-98 du 11 avril 1978

portant approbation des résultats
d'exploitation pour les exercices
1973-1974, 1974-1975 et 1975-1976
de la Société Béninoise de Palmier
à Huile (S O B E P A L H).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du
Gouvernement ;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le décret N°75-339 du 29 décembre 1975, portant approbation
des statuts de la Société Béninoise de Palmier à Huile (SOBE-
PALH) ;
Sur proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Ac-
tion Coopérative ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 mars 1978,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont approuvés les résultats d'exploitation pour
les exercices 1973-1974, 1974-1975 et 1975-1976 de la Société
Béninoise de Palmier à Huile (SOBEPALH).

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 11 avril 1978

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopérative,

Le Ministre des Finances,



Philippe AKPO



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 - MDRAC 8 SOBEPALH 4 Minis-
tères 14 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE et ses sections 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-BN 4 JORPB 1